

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	48 (1940)
Heft:	2
Artikel:	Le pasteur Daniel-Alexandre Chavannes 1765-1846 : Esquisse biographique - 2me partie, 1811-1846
Autor:	Schnetzler, Ch.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-37722

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le pasteur Daniel-Alexandre CHAVANNES 1765-1846

Esquisse biographique — 2^{me} partie, 1811-1846
(*Suite et fin.*)

III. *Transformation de la «Feuille du Canton de Vaud» en «Journal de la Société vaudoise d'utilité publique».* — *Fondation du Musée cantonal.* — *Famille et amitiés.* — *Chavannes se retire du Grand Conseil (1830-1841).*

Chavannes ne fut pas enthousiasmé par la révolution du 18 décembre 1830. Nous l'avons fait déjà pressentir. Il aurait volontiers souscrit au jugement de son ami Frédéric-César de la Harpe qui traita, dans le *Nouveliste*, de « hideux sauvages » les citoyens qui pénétrèrent au matin du 18 décembre dans la salle du Grand Conseil et qui commençaient à la saccager. Pour tous deux cela était de la démagogie et Chavannes ne fit pas partie de l'Assemblée constituante. Mais il accepta un mandat de

député dans le nouveau Grand Conseil, qui le réélit comme secrétaire. Il était extraordinairement doué pour la bonne rédaction des procès-verbaux.

Chavannes eut la satisfaction de constater que la publicité des débats du Grand Conseil avait, dès le début de la session, plein droit de cité. De plus, les débats étaient publics, une galerie ad hoc avait été construite.

Il accepta aussi volontiers, invité officiellement à cela, de faire un exposé de la gestion de ce Petit Conseil qu'il avait vu naître et de celle du Conseil d'Etat qui lui avait succédé. De là son écrit de 139 pages imprimé chez Blanchard à Lausanne : *De l'administration publique du Canton de Vaud dès 1803 à 1831.*

Il se divise en quatre rubriques : Justice, Intérieur, Militaire, Finances. Cet exposé d'un homme de confiance est de nature à inspirer le respect des générations qui suivirent, pour les magistrats de ces 27 premières années du canton de Vaud.

En 1832, Daniel-Alexandre Chavannes entra avec sa famille à la Cité-Derrière, dans la maison Chavannes-Porta, encore bien conservée aujourd'hui, devenue l'Ecole cantonale de dessin, très près de la Cathédrale. Herminie Chavannes n'entra dans cette maison qu'en 1834, étant depuis 1830 institutrice à l'étranger.

La «Feuille du Canton de Vaud» devenait à ce moment l'organe de la Société vaudoise d'utilité publique, désignée pourtant, par son titre même, à faire suite à la «Feuille du Canton de Vaud». Chavannes continuait à être son rédacteur en chef. Peut-être que les articles éducatifs, d'économie générale, prirent quelque peu le pas sur les articles scientifiques, mais la Société des sciences naturelles continua à y faire figurer ses communications. Cinq travaux de Chavannes ont paru dans cette décade-là.

On y trouve aussi les Notices historiques de Chavannes sur *Samuel Perrotet* et *Louis Agassiz*, deux de ses élèves. C'est lui qui présenta à une séance des «Sciences naturelles» le fameux ouvrage d'Agassiz sur «les poissons d'eau douce».

En 1832 se constitua définitivement le Musée cantonal. La souscription pour l'achat de la collection zoologique aboutit pleinement par l'initiative heureuse et énergique d'un comité dont faisaient partie Emmanuel Ricou, doyen, le préfet de Saussure, Delessert-Will, Jean-Louis Rivier, Doxat-Pourtalès, Perdonnet et Ch. Bugnion.

Le rêve de Chavannes d'un Musée d'histoire naturelle et des Beaux-Arts était réalisé. En 1841, les tableaux de Ducroz, de Kaysermann, etc., furent transportés au nouveau Musée Arlaud, alors inauguré, au sud de la Riponne et l'histoire naturelle demeura dans les salles du bâtiment académique.

La loi de l'instruction publique revisée lui permit aussi de saluer avec reconnaissance l'ouverture d'une Ecole normale pour les régents (1834) et surtout celle des institutrices. L'inauguration de cette dernière eut lieu en 1837. Monnard présidait. Cornélie Chavannes, devenue la première directrice, adressa aux élèves une allocution improvisée, empreinte de gravité et de sagesse. Le titre de directrice fut une grande nouveauté de l'Annuaire vaudois, où les femmes n'avaient jusque-là jamais figuré.

En 1836, lors du renouvellement du Grand Conseil, Chavannes avait été réélu. Comme doyen d'âge, il avait ouvert la nouvelle législature en invoquant la miséricorde divine.

Il marchait en tête du cortège qui se rendait à la Cathédrale pour la cérémonie de l'assermentation. Rentré dans

la salle des séances, le Grand Conseil nomma président Ch. Monnard et secrétaire Daniel-Alexandre Chavannes, qui réunit presque l'unanimité des suffrages. Il avait 71 ans. Ce fut le 19 décembre 1836 qu'il prononça un de ses derniers discours. On discutait le chapitre des constructions de routes. La nouvelle route de la Caroline ne pouvait se construire sans qu'une importante parcelle de terrain appartenant à Frédéric-César de la Harpe ne soit expropriée. Chavannes, en considération du grand âge et de la vénérabilité du patriote vaudois, fit la proposition suivante :

« Le Grand Conseil émet le vœu que le Conseil d'Etat, dans l'exécution du décret qui vient de lui être confié, place en *dernière ligne* la partie des travaux que le plan indique devoir être faite sur la propriété de M. Frédéric-César de la Harpe. »

Au sein de l'assemblée, les voix se partagèrent également : 46 pour, 46 contre. Le président Monnard déparagea en faveur de l'adoption du vœu.

Dans l'été 1837 nous voyons Chavannes rejoindre sa fille à Martigny pour faire avec elle et une autre dame en pension chez lui, une belle excursion à Chamonix. Il fit vaillamment, à 72 ans, l'ascension du Montenvers.

Le 6 septembre 1837 se constitua définitivement la «Société d'histoire de la Suisse romande». D'assez longs pourparlers engagés au sein de la Société vaudoise d'utilité publique, de laquelle provenait l'idée de la création d'une section d'histoire, avaient abouti à constituer une *Société d'histoire indépendante*. Un bon nombre de membres de l'Utilité publique, dont Daniel-Alex. Chavannes, entrèrent comme fondateurs de la nouvelle société. En 1838 déjà, nous voyons Chavannes présenter, dans une séance de la nouvelle association, un travail original et

documenté sur un tableau du XVII^{me} siècle, qui figure encore aujourd’hui aux archives de la ville de Vevey, représentation allégorique de la ville de Vevey recevant comme marraine un enfant issu de l’union d’une princesse de sang royal de Portugal, Maria Belgia, avec le baron Groll. De cette union naquit une descendance assez nombreuse de ressortissants de notre pays.

On disait généralement que Chavannes, avec son caractère bienveillant et paisible, n’avait point d’ennemis. En tout cas il a entretenu des amitiés très profondes et douces à son cœur. On en peut citer deux : celle qui le lia à *Albert Rengger*, déjà mentionné, et surtout celle de *Frédéric-César de la Harpe*. Aussi leur mort, dans l’intervalle de deux ans (1836 et 1838) lui causa-t-elle un double et grand chagrin. Rengger, en 1816, était rentré dans son canton d’Argovie, où il avait repris sa carrière scientifique et médicale. Chavannes, après son décès, écrivait ceci à sa nièce, M^{me} Widler : « Depuis plus de 30 ans, j’ai vécu avec lui, connu les épanchements de la confiance la plus intime, j’ai trouvé dans les épreuves : conseil, secours, encouragement, dévouement fraternel. » Après l’Acte de médiation, l’ancien ministre de l’Intérieur s’était établi comme médecin à Lausanne. Il avait été membre du Conseil académique et fondateur de la Société vaudoise d’agriculture et de la Société helvétique des sciences naturelles. Il siégea au Congrès de Vienne. Chez Frédéric-César de la Harpe, il était toujours le bienvenu. — Dans les réceptions aristocratiques de ce dernier, alors qu’il recevait Capo d’Istria et d’autres notabilités, Chavannes, avant de s’y rendre, disait avec humour : « Je mettrai un habit de prince. » Quelquefois, le dimanche, il dînait familièrement chez le général. Le 17 novembre, en commé-

moration du serment du Grütli, il y avait soirée de gala. La veille de l'An on s'embrassait à minuit sonnant. L'anniversaire du mariage de Laharpe était une occasion de réunion. Chavannes, ce soir-là, chanta : « Le Suisse rentré dans sa patrie » en y ajoutant deux strophes de son cru, qui restèrent très chères au grand patriote jusqu'à sa mort.

Ce fut le 31 mars 1838 qu'il mourut, après une rapide, mais douloureuse maladie. Monnard lui ferma les yeux. Chavannes et Monnard furent ses exécuteurs testamentaires. A la Société vaudoise des sciences naturelles, Chavannes lut une notice très vivante sur l'activité scientifique de Laharpe. (Voir le Bulletin de 1938, de la plume de M. E. Chuard, n° 246.)

N'oublions pas que Chavannes était pasteur ! En 1834 il avait encore prêché à la Cathédrale. La question de la révision de la loi ecclésiastique en 1839 ne le laissa point indifférent. Son fils Félix, jeune pasteur à La Sarraz, et son neveu Jules Chavannes siégeaient dans la commission chargée d'étudier le projet. Le tempérament conservateur de Chavannes le poussait plutôt à craindre les innovations.

Son activité continuait à être féconde dans la sphère de l'Hôpital et de la Maison de force. En 1839, il eut la joie de recevoir la visite de M^{me} Elisabeth Fry, une quakeresse qui fut une réformatrice des prisons de la Grande-Bretagne. Elle fut enchantée de constater l'intelligent traitement qu'on pratiquait à Lausanne à l'égard des femmes. Elle leur parla avec un interprète. Les pasteurs Roud et Scholl donnèrent à cette entrevue le cachet d'une culte très bienfaisant, qui laissa une profonde impression.

La vie ne fut pas toujours facile et douce pour Chavannes. Sa famille elle-même ne fut pas à l'abri de

sérieuses épreuves. Généreux comme il l'était, parfois imprudent dans des prêts, des cautionnements, sa fortune fut largement entamée. Si Herminie séjourna quatre ans comme institutrice à l'étranger, ce fut surtout pour soutenir les siens. Sa femme fut atteinte d'une persistante neurasthénie et une de ses filles perdit la raison. La vie publique ne fut pas pour lui sans déceptions, surtout dans son activité de Lausanne. La loi régissant l'Académie en 1838 transforma sa chaire de zoologie en une chaire « d'histoire naturelle ». Plus tard, il fut remplacé partiellement par un savant français, digne de toute considération, *Henri Hollard*, auteur du livre intitulé : *L'Homme*. Le Conseil d'instruction publique n'avait pas seulement consulté Chavannes avant d'adresser cet appel au professeur parisien.

Au printemps de 1839, son fils Auguste, le cadet, devenu docteur ès sciences à Heidelberg, médecin-chirurgien vaudois, partait pour le Brésil afin d'y accompagner un jeune cousin, Gustave Perdonnet. Il devait y rester six ans. C'est de là-bas qu'il envoya à son père une magnifique collection d'oiseaux du Brésil.

Daniel-Alexandre fut un précieux conseiller pour sa fille Herminie, en s'intéressant aux travaux de ce charmant auteur. Critique sévère à l'occasion ! Il savait dire au besoin : « Cela ne vaut rien. » En littérature, il avait plus de sympathie pour les classiques que pour les romantiques, enthousiasmé ni de Lamartine ni de Victor Hugo. Très indulgent pour les domestiques, ne rien exiger et donner tout ce qui était en son pouvoir, c'était chez lui une habitude innée. Ce beau caractère et ce labeur persévérant étaient soutenus par une solide et sincère piété. Sa confiance en Dieu ne se démentit jamais.

Vers 1840, sa robuste santé déclinait. Une cure aux

Bains de Lavey lui fit du bien. La surdité augmentait aussi. Au renouvellement du Grand Conseil, en 1841, il n'hésita pas à donner sa démission de député. A la fin de la législature il avait, dans un dernier discours, rompu une lance en faveur de son cher Musée qu'il aurait voulu voir annexé à l'Académie. Il fit une motion dans ce sens, qui fut acceptée. Un député de la campagne justifiait son vote affirmatif en disant : « Laissons-lui ses peaux, puisqu'il y tient tant. »

Dans la dernière semaine de décembre 1840, Chavannes avait posé pour le buste en marbre qui orne aujourd'hui le musée de zoologie, œuvre réussie du sculpteur Clesinger. Il n'accepta ce buste qu'à la condition formelle qu'il ne soit exposé au public qu'après sa mort.

Chavannes a été l'objet de plusieurs distinctions honorifiques de l'étranger. Il possédait les diplômes de *membre correspondant* de la Société d'histoire naturelle de Wetterau (Allemagne), de la Société royale d'agriculture de Lyon, de la Société académique de Savoie, de la Société médicale et de sciences naturelles de la principauté de Moldavie.

IV. Dernières années. — Sa mort (1841-1846).

L'activité de Chavannes se restreignit peu à peu. Il donnait encore quelques leçons à l'Académie, s'occupait de l'Hospice des malades. Le Champ de l'Air et la Maison pénitentiaire le voyaient beaucoup plus rarement. Le 25 mai 1842, au sein de la Société d'histoire de la Suisse romande, il lut pourtant un travail fort apprécié : « Notice historique sur les réfugiés du pays de Gex dans le canton de Vaud. » Fidèle au culte de la Cathédrale, il assistait

assez souvent aux réunions de l'Oratoire de Mauborget et ne craignait pas pour cela d'être accusé de séparatisme. « Un christianisme endormi et rétrograde n'aurait parlé ni à son cœur ni à sa conscience », affirme sa fille.

1843 marqua la fin de ses leçons de zoologie, mais la préparation, pour le musée, d'une girafe morte accidentellement à Nice l'occupa fort. La mort d'un intime ami, Samuel Clavel de Brenles, le distingué juriste, et celle de sa belle-sœur Eynard de Rolle l'affectèrent douloureusement. On fêta, le 21 juillet 1848, son anniversaire de 80 ans.

En 1845, l'état de faiblesse augmentait.

La révolution du 14 février ne le surprit pas. Il l'attendait. En face du succès de Druey, il s'écria : « Dieu l'a permis, que Dieu lui pardonne ! » Il put encore prendre part à l'élection du Grand Conseil. La nouvelle de la destitution du brave contrôleur de la Maison de force, François Clavel, l'affecta douloureusement.

Malgré une rechute en plein été, il jouit de son jardin, d'où on avait vue sur la Cathédrale. Le 10 août 1845, il put aller voter, appuyé sur le bras de Clavel, pour rejeter avec conviction la nouvelle constitution. Le 16 septembre, il eut la visite de Vinet. Ce dernier, un an plus tard, dans la lettre qu'il adressait à Herminie Chavannes, lui disait : « Je n'oublierai jamais sa belle et touchante figure, sa sérénité, son sourire sérieux et bienveillant. » La suspension par le Conseil d'Etat des pasteurs qui avaient refusé de lire en chaire la proclamation du 3 août le décida à prier son fils Félix de le faire radier des rôles de l'Eglise. Les pleins pouvoirs accordés au Conseil d'Etat lui parurent une énormité législative. Il faut compter Chavannes parmi les pasteurs démissionnaires du 12 novembre 1845.

En 1846, la faiblesse augmentait graduellement. Une

attaque survint au début de janvier. A la fin d'août, il eut : la joie de revoir son fils Auguste, rentré du Brésil. Le 16 septembre, les jambes refusèrent leur service.

Un jour de la fin d'octobre, il dira aux siens : « Je m'endors sans frayeur, sans crainte ; je m'éveille avant de vous bénir avec plus de tendresse que de coutume. Adieu, mes bien chers enfants ! » Une des dernières visites qu'il reçut fut celle du fidèle François Clavel.

Il ne parla plus, mais il adressait encore un suprême regard aux siens.

Le 28 octobre 1846, il entrait dans son repos.

CONCLUSION

Daniel-Alexandre Chavannes nous apparaît comme un exemple très intéressant de l'esprit encyclopédique et universel qui régnait dans les milieux cultivés de la fin du XVIII^{me} siècle et des cinquante premières années du XIX^{me}. Quel contraste avec la spécialisation de tout le savoir humain, si à la mode de nos jours ! Ce pasteur consciencieux, fidèle, qui peut, par un emploi sage de ses dons et une facilité de travail extraordinaire, parcourir honorablement les diverses carrières d'un homme politique, d'un savant, d'un philanthrope, d'un journaliste... cela implique une activité qui tient du prodige ! Quelle persévérance et quelle énergie ! L'exemple seul des 32 tomes de 300 pages chacun, avec 130 collaborateurs de la « Feuille du Canton de Vaud », inspire une réelle admiration. Et puis quel patriote de bon aloi ! N'a-t-il pas dit une fois : « Pour notre peuple ce sont les moyens plus doux que violents qui doivent être employés ! » Chez

lui la vie publique et la vie privée ne font qu'un. Il s'en dégage un parfum qui fleure bon !

Deux contemporains, un peu plus jeunes que lui, ont rendu à Chavannes un beau témoignage. Monnard, d'abord, dans son *Histoire de la Confédération suisse*, t. 18, p. 439 :

« Une prompte et pénétrante intelligence et une rare facilité de travail secondeaient chez lui toutes les suggestions de l'amour du bien. Au courant des améliorations que recevaient les établissements de détention analogues en Europe et en Amérique, il les faisait tourner au profit de sa patrie par ses conseils et par ses écrits. » (Allusion au travail de Chavannes en vue d'un nouveau bâtiment pénitentiaire.)

Monnard, depuis Bonn, écrivait à Herminie : « Ah ! que seulement Dieu nous donne de sortir de la vie comme vous avez vu en sortir celui que vous avez vu toujours marcher d'un pas si droit et si ferme ! »

Vulliemin ensuite :

« Le Canton de Vaud a perdu, le 28 octobre 1846, un homme dont le nom ne sera prononcé qu'avec respect, et dont l'image prendra place parmi celles des magistrats, honneur de notre premier âge, qui ont été les représentants de la patrie, non d'un parti. » (*Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, t. 32, pp. 362-366.)

Nous ratifions, avec la plus intime conviction, ce dernier jugement, si vrai, si mérité, de notre historien national, Louis Vulliemin.

Oui, souvenons-nous-en ! Le personne et l'œuvre de Daniel-Alexandre Chavannes, passablement oubliées de nos jours, appartiennent incontestablement au riche patrimoine intellectuel, moral et religieux de notre chère patrie vaudoise.

Ch. SCHNETZLER.